



Résiliation avenant report d échéance crédit immobilier

Par **Catgi**, le **30/07/2019** à **20:10**

Bonsoir.

J ai souscrit un crédit immobilier sur 10 ans. J ai à ce jour payé 4 ans. A la suite de mon licenciement, j ai, comme le prévoit mon crédit immobilier, signé un avenant de report d échéance de 12 mois fin de contrat en date du 12 janvier. Le 28 février j ai été hospitalisée et suis encore en maladie. J ai reçu un accord de prise en charge pour l assurance incapacité de travail mais ils me disent que cela ne s applique qu aux échéances amortissables et qu il y a un report d échéance de signé

Que dois je faire ?

Merci à vous

Par **Visiteur**, le **30/07/2019** à **23:01**

Bonjour

Il apparaît logique que l'assurance I.T n'intervienne que pour des échéances à payer pendant votre arrêt, or il n'y en a pas du fait du report.

Sans doute aurait-il été nécessaire de faire reprendre l'amortissement pour bénéficier de la prise en charge, mais votre contrat de prêt ne le permet peut-être pas.

Tentez un recours auprès du médiateur de la compagnie d'assurance et de celui de la banque.

Par **Catgi**, le **31/07/2019** à **07:31**

Merci pour votre réponse. Je vais essayer de négocier selon vos conseils
Cordialement

Par **Catgi**, le **31/07/2019** à **07:32**

Merci pour votre réponse. Je vais essayer de négocier selon vos conseils

Cordialement